



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale

dans le contexte de la sécurité
alimentaire et de l'éradication
de la pauvreté

Présentation

Qu'est-ce que les Directives SSF?

Les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives SSF) est le premier instrument international entièrement dédié au très important – mais jusqu'à présent souvent négligé – secteur de la pêche artisanale.

Les Directives SSF représentent un consensus mondial sur les principes et les directives pour la gouvernance et le développement de la pêche artisanale. Processus soutenu par la FAO, elles ont été élaborées pour la pêche artisanale, en étroite collaboration avec les représentants des petites organisations de pêche. Elles s'adressent à tous les acteurs impliqués dans le secteur et cherchent à orienter et à encourager les gouvernements, les communautés de pêcheurs et les autres parties prenantes à travailler ensemble et à rendre sûre et durable la pêche artisanale, cela au profit des petits pêcheurs, de l'ensemble des travailleurs du secteur et de leurs communautés ainsi que de la société dans sa globalité.

Les Directives SSF ont pour objectifs de:

Améliorer

la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition et favoriser la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

Contribuer

au développement équitable des communautés d'artisans pêcheurs et à l'éradication de la pauvreté et améliorer la situation socioéconomique des pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche dans le cadre d'une gestion durable des pêches.

Assurer

une exploitation durable des ressources halieutiques, leur gestion prudente et responsable et leur conservation, conformément aux dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable (le Code) et des instruments connexes.

Mettre

en avant la contribution de la pêche artisanale à la construction d'un avenir économiquement, socialement et écologiquement durable pour l'ensemble de la planète et de ses habitants.

Donner

des indications dont les États et les parties prenantes pourront tenir compte aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de cadres juridiques participatifs et respectueux de l'écosystème, visant à promouvoir une pêche artisanale responsable et viable.

Sensibiliser

l'opinion publique à l'importance des connaissances sur la culture, le rôle, la contribution et le potentiel de la pêche artisanale, compte tenu des savoirs ancestraux et traditionnels, ainsi que sur les besoins et débouchés de ce secteur, et promouvoir le développement de ces connaissances.

La réalisation de ces objectifs, qui doit s'inscrire dans une démarche fondée sur les droits de l'homme, vise à favoriser l'autonomisation des communautés d'artisans pêcheurs, afin que les personnes – hommes et femmes – qui les composent participent à la prise de décisions et assument des responsabilités pour une exploitation durable des ressources halieutiques. Il convient de mettre l'accent sur les besoins des pays en développement et sur les mesures à prendre en faveur des groupes vulnérables ou marginalisés.

La pêche artisanale en chiffres

Environ
120
millions

de personnes travaillant à plein temps et à mi-temps dépendent directement de la chaîne de valeur des captures commerciales pour vivre

Plus de
90
%

travaillent dans le sous-secteur de la pêche artisanale

5,8
millions

de pêcheurs gagnent actuellement moins de 1 \$EU par jour

50
%

des personnes employées sont des femmes

95
%

des débarquements de la petite pêche sont destinés à la consommation locale

90
%

de la pêche artisanale est pratiquée dans les pays en développement

À quoi servent les Directives SSF?

La pêche artisanale joue un rôle clé dans la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté. Cependant, le développement global du secteur de la pêche, ainsi que la pression accrue des autres secteurs (par ex., du tourisme, de l'aquaculture, l'agriculture, l'énergie, l'exploitation minière, l'industrie, le développement des infrastructures) dont l'influence politique ou économique est souvent plus forte, ont contribué au déclin des ressources aquatiques et accru les menaces qui pèsent sur ces habitats, sur les écosystèmes et sur les moyens de subsistance des communautés de petits pêcheurs. Ces pêcheurs ainsi que les travailleurs du secteur et leurs communautés sont également confrontés à une myriade d'autres défis et contraintes, notamment les relations de pouvoir inégales, le manque d'accès aux services et une participation limitée au processus de prise de décision, ce qui peut induire des politiques et des pratiques défavorables au sein des pêcheries et bien au-delà.

Les Directives SSF constituent un outil d'orientation majeur pour répondre aux besoins du secteur et peuvent permettre de rendre plus autonomes les parties prenantes œuvrant pour la durabilité de la pêche artisanale.

Les Directives SSF:

Soulignent le rôle important de la pêche artisanale pour la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté: une source de nutrition, de revenu et de développement économique

Fournissent une orientation sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, législations et cadres juridiques en faveur de la durabilité de la pêche artisanale au niveau social, économique et environnemental

Complètent le Code de conduite pour une pêche responsable pour parvenir à une pêche artisanale durable basée sur une approche fondée sur les droits de la personne

Sont le résultat de nombreuses consultations entre les gouvernements, les ONG, les OSC, le monde universitaire, les organisations régionales et les communautés de pêche

Qu'est-ce que la FAO?

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO) est une organisation intergouvernementale qui réunit 194 pays membres, deux membres associés et une organisation membre, l'Union européenne. Instaurer la sécurité alimentaire pour tous afin que les populations du monde entier aient un accès régulier à une nourriture de qualité pour mener une vie saine et active est au cœur des actions de la FAO. Les trois principaux objectifs de la FAO sont d'éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition; d'éliminer la pauvreté et de favoriser le progrès économique et social pour tous; et d'encourager la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment de la terre, l'eau, l'air, du climat et des ressources génétiques pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Pour atteindre ces objectifs, la FAO soutient des programmes en faveur de l'amélioration de la gouvernance, elle élabore et adapte les outils et les directives allant dans ce sens et fournit un soutien ciblé à la gouvernance au niveau national et régional. Basée à Rome, en Italie, la FAO est présente dans plus de 130 pays.

Qu'est-ce que le COFI?

Le Comité des pêches (COFI) est un organe subsidiaire du Conseil de la FAO. Il est le principal forum intergouvernemental mondial où les principaux problèmes et questions qui se posent sur la pêche et l'aquaculture au niveau international sont examinés et où les recommandations adressées aux gouvernements, organismes régionaux des pêches, ONG, OSC, pêcheurs et organisations de pêcheurs, à la FAO et à la communauté internationale sont élaborées. Le COFI est également un forum au sein duquel les accords mondiaux et les instruments non contraignants sont négociés. La participation au COFI est ouverte à tous les membres de la FAO, tandis que les non-membres peuvent y participer en tant qu'observateurs (par ex. les autres organisations des Nations Unies et les institutions spécialisées, les organisations régionales des pêches, les ONG nationales et internationales). Les deux principales fonctions du COFI sont de revoir les programmes de travail de la FAO en matière de pêche et d'aquaculture et de soutenir leur mise en œuvre, d'effectuer des revues générales périodiques des problèmes de pêche et d'aquaculture de caractère international et d'évaluer ces problèmes et leurs solutions possibles pour promouvoir des actions concertées par les pays, la FAO, les organisations intergouvernementales et la société civile.

Étapes clés dans l'élaboration des Directives SSF



2008

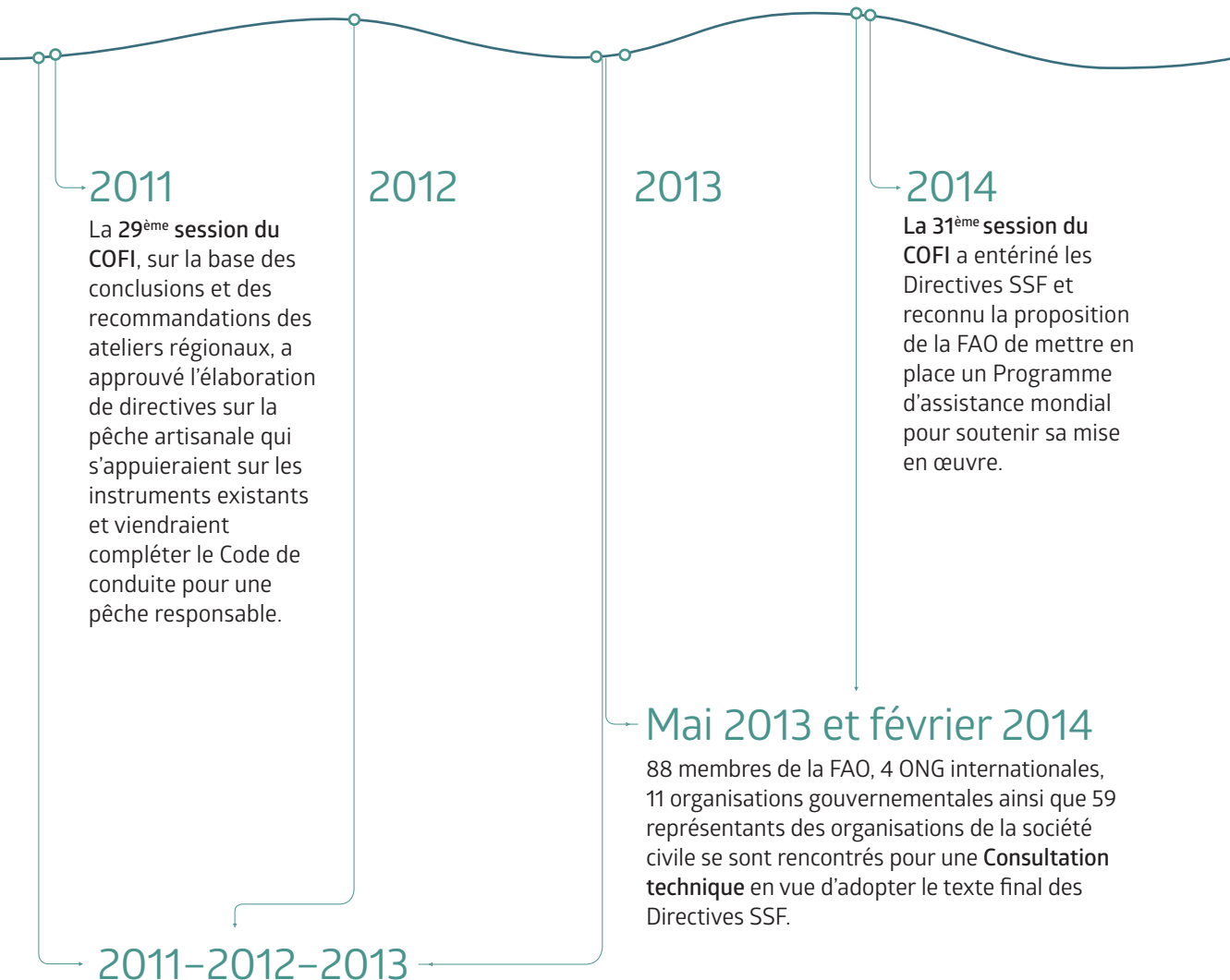
La Première Conférence mondiale sur la pêche artisanale
– Pour une pêche artisanale durable: associer la pêche responsable au développement social, Bangkok, a réaffirmé que les droits de la personne sont essentiels à la réalisation du développement durable et a appelé à l'élaboration d'un instrument international sur la pêche artisanale.

2009

La 28^{ème} Session du COFI a exprimé la nécessité d'élaborer un instrument international sur la pêche artisanale qui orienterait les efforts nationaux et internationaux dans le sens d'une pêche artisanale durable et créerait un cadre de suivi.

2010

La FAO a organisé **trois ateliers régionaux en Afrique, Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et les Caraïbes** afin de consulter les parties prenantes nationales et régionales, identifier les bonnes pratiques de gouvernance dans le cadre de la pêche artisanale et pour qu'elles expriment leur avis sur la façon dont cette pêche pourrait le mieux être soutenue et donnerait tout son potentiel.



La première ébauche des Directives SSF a été élaborée selon un **processus participatif et consultatif**, qui a impliqué directement plus de 4 000 représentants des communautés de pêche artisanale, des organisations de la société civile (OSC), des gouvernements, des organisations régionales et autres parties prenantes de plus de 120 pays. Pour soutenir ce processus, une plateforme d'OSC a organisé plus de 20 consultations nationales et régionales des parties prenantes. La FAO a organisé trois autres consultations des parties prenantes régionales pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, les îles du Pacifique et les Caraïbes.

Structure et contenu des Directives SSF

Partie 1: Introduction

Elle présente les objectifs, la nature, la portée et les principes directeurs à partir desquels les Directives SSF doivent être mises en œuvre ainsi que ses relations avec les autres instruments internationaux.

Les Directives SSF sont volontaires, de portée mondiale, et axées sur les besoins des pays en développement. La pêche artisanale est à la fois considérée au niveau marin que de l'eau douce continentale et l'ensemble des hommes et des femmes qui travaillent dans ce secteur y est associé, tout type d'activité le long de la chaîne de valeur, pré et post-récolte en faisant également partie.

Les Directives SSF complètent le Code de conduite pour une pêche responsable et les instruments connexes ainsi que d'autres instruments internationaux volontaires négociés, tels que les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers s'appliquant aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Principes de base

Le chapitre 3 décrit les principes directeurs de base des Directives SSF. Ce sont:

- › le droit des personnes et la dignité
- › le respect des cultures
- › la non-discrimination
- › l'égalité des genres et l'équité
- › l'équité et l'égalité
- › la consultation et la participation
- › la règle du droit
- › la transparence
- › la responsabilisation
- › la durabilité économique, sociale et environnementale
- › les approches holistiques et intégrées
- › la responsabilité sociale
- › la faisabilité et la viabilité sociale et économique

Partie 2: Pêche responsable et développement durable

Elle fournit des conseils sur les thématiques spécifiques à la pêche comme la gouvernance responsable des régimes fonciers et la gestion durable des ressources, mais également sur les questions intersectorielles cruciales: le développement social, l'emploi et le travail décent; la chaîne de valeur, les activités post-récolte et commerciales; l'égalité des genres; et les risques de catastrophes et de changement climatique.

Gouvernance des régimes fonciers appliqués à la pêche artisanale et gestion des ressources

Gouvernance responsable des régimes fonciers

Les Directives SSF soulignent que des droits fonciers sûrs, équitables, socialement et culturellement appropriés s'appliquant aux ressources halieutiques et à la terre dans les régions côtières et fronts de mer sont essentiels pour assurer et faciliter l'accès à la pêche, les activités connexes (y compris le traitement et la commercialisation), le logement et les autres activités soutenant les moyens de subsistance des communautés qui dépendent de la pêche artisanale.

Les Directives SSF invitent notamment les États et tous les acteurs à assurer que des processus appropriés et des procédures d'identification, de reconnaissance, protection, allocation et gestion des questions foncières dans la pêche soient initiés, une attention particulière devant être accordée aux groupes vulnérables et marginalisés.

Gestion durable des ressources

Les Directives SSF prônent la gestion responsable des écosystèmes aquatiques et de la biodiversité associée, base fondamentale pour garantir des moyens de subsistance et la capacité du secteur à contribuer au bien-être global. Cette partie est spécifiquement consacrée au rôle des différents acteurs dans la gestion des ressources, et souligne que les droits et les responsabilités vont de pairs. Elles invitent également à adopter des approches participatives, notamment de cogestion et soulignent la nécessité de développer des systèmes de gestion et de coopération améliorés. Les directives SSF fournissent donc des conseils sur des questions comme les pratiques durables de pêche et la gestion, le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches, et le développement des capacités pour une meilleure gestion.



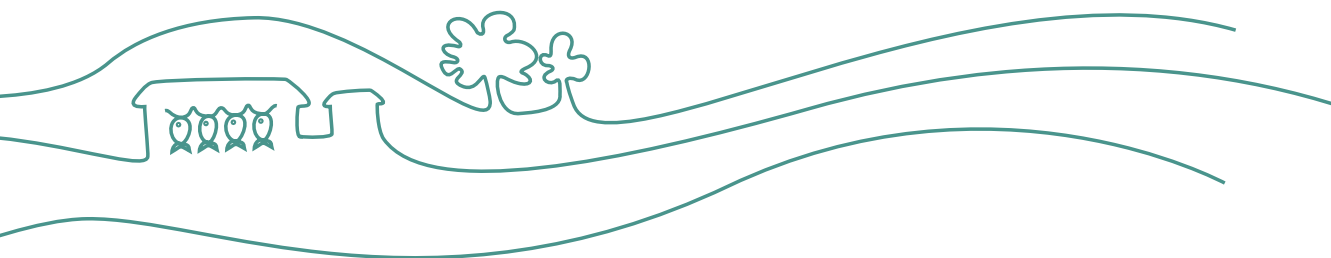
Développement social, emploi et travail décent

Les Directives SSF reconnaissent que la pêche s'inscrit dans un contexte plus large. Toute une série de facteurs au-delà du secteur peut contribuer à l'utilisation durable des ressources sur le long terme et améliorer la contribution de la pêche aux moyens d'existence, à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté. Les Directives SSF vont donc au-delà des questions strictement liées à la pêche et fournissent également des orientations pour améliorer les conditions socioéconomiques des petits pêcheurs, des travailleurs du secteur et de leurs communautés. Les Directives SSF portent sur des questions comme l'éducation, les services de santé, les services financiers, la protection sociale, les infrastructures publiques et autres services publics. Dans ce chapitre, les Directives SSF appellent également à une attention et action accrues sur les questions relatives au travail décent. Elles fournissent, par exemple, des conseils sur la santé et la sécurité et des mesures pour améliorer la sécurité en mer, et enfin, elles attirent l'attention sur la situation des pêcheurs et des travailleurs migrants du secteur.

Chaînes de valeur, post-récolte et commercialisation

Les Directives SSF reconnaissent les activités post-récolte et les autres activités de la chaîne de valeur en tant que composantes essentielles de la durabilité de la pêche artisanale. Elles reconnaissent donc la nécessité d'impliquer également les acteurs post-récolte dans les processus de prise de décisions. Dans ce contexte, les Directives SSF invitent également à soutenir les associations de pêcheurs et les autres travailleurs du secteur et soulignent le rôle essentiel que jouent les femmes dans les activités post-récolte. En outre, les Directives SSF appellent à l'amélioration du secteur post-récolte grâce à des investissements infrastructurels et technologiques appropriés, les activités apportant une valeur ajoutée, ainsi qu'à la réduction des pertes post-récolte et des déchets.

En matière de commerce, les Directives SSF facilitent l'accès au marché du secteur de la pêche artisanale à tous les niveaux. Elles invitent également à prendre dûment en considération l'impact du commerce international sur la pêche artisanale, en veillant à ce que les bénéfices soient équitablement répartis et que toute surexploitation soit empêchée. Les Directives SSF soulignent aussi la nécessité de fournir aux petits pêcheurs, aux travailleurs du secteur et à leurs communautés, des informations ponctuelles et précises sur le marché et la commercialisation qui leur permettent de s'adapter à l'évolution des conditions du marché.



Égalité des genres

En tant que question transversale, les considérations de genre sont intégrées dans les différentes parties des Directives SSF. Néanmoins, cette partie traite spécifiquement de la nécessité d'améliorer l'égalité des genres dans l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche. Elle invite, entre autres, à une participation égale des femmes dans les processus et les organisations de prise de décision, les technologies appropriées et les politiques et la législation de soutien. Elle encourage le respect des droits de la personne au niveau international et le développement de systèmes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact de la législation, des politiques et des actions à résoudre et intégrer les questions de genre efficacement.

Risque de catastrophe et changement climatique

Les Directives SSF reconnaissent la vulnérabilité de la pêche artisanale (tout au long de la chaîne de valeur) face aux impacts du changement climatique et des catastrophes. Pour cette raison, les Directives SSF exhortent vivement les États et les autres acteurs concernés à soutenir les communautés de pêche artisanale et à élaborer des politiques, des stratégies et des plans d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, comprenant des interventions d'urgence et la préparation aux catastrophes. Cela exige d'adopter des approches holistiques pour traiter des problèmes comme l'érosion côtière, la pollution, la destruction des habitats et les autres problèmes qui peuvent affecter négativement les activités d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques de catastrophe. L'efficacité énergétique et l'adoption de technologies appropriées pour l'ensemble du secteur est également primordiale.

Partie 3: Garantir un environnement favorable et soutenir la mise en œuvre

Elle fournit des conseils sur la façon de mettre en œuvre les principes et les recommandations des Directives SSF par le biais de politiques cohérentes, d'une mise en œuvre institutionnelle et de soutiens; d'information, de recherche et de communication; de développement des capacités; et de soutien et de suivi de la mise en œuvre.

Le secteur de la pêche artisanale ne peut pas être considéré isolément. Il doit être replacé dans un contexte politique et institutionnel plus large. Les Directives SSF appellent donc à mieux intégrer ce secteur dans des processus, des politiques, des stratégies et des plans de développement plus larges. Cela nécessite une meilleure coordination institutionnelle et une collaboration à différents niveaux afin d'assurer la cohérence des politiques. Dans ce contexte, les organisations de pêcheurs et les travailleurs du secteur sont également encouragés à collaborer entre eux pour faciliter leur participation aux processus politiques et décisionnels.

Les Directives SSF soulignent également le fait que l'information bioécologique, sociale, culturelle et économique, et les travaux de recherche et de communication connexes, est cruciale pour mieux comprendre le secteur, pour appuyer la prise de décision et l'action, et assurer la transparence et la responsabilité. Les Directives SSF soulignent la valeur des connaissances traditionnelles détenues par les communautés de pêche et encouragent la collaboration entre les chercheurs et les communautés.

Les Directives SSF reconnaissent le manque de moyens et de capacités souvent évoqué, que cela soit au niveau des administrations publiques et des communautés. Elles fournissent donc des orientations en matière de renforcement des capacités spécifiques, en insistant sur la nécessité de développer des structures représentatives appropriées pour les acteurs de la pêche artisanale et accroître les compétences des autorités et des organismes gouvernementaux, en particulier au niveau décentralisé et local.

Enfin, les Directives SSF insistent sur l'importance de l'efficacité de l'aide et de l'utilisation responsable des ressources financières. Elles fournissent des conseils sur les processus de sensibilisation et promeuvent le développement de mesures de suivi et d'évaluation qui permettent la rétroaction dans les processus d'élaboration des politiques. À cette fin, les Directives SSF promeuvent la formation de plateformes nationales - avec à la fois une représentation intersectorielle et une forte représentation des OSC pour superviser la mise en œuvre des Directives SSF. Les Directives SSF invitent aussi la FAO à promouvoir et à soutenir le développement d'un programme d'aide mondial pour soutenir la mise en œuvre des Directives SSF.

Atteindre les objectifs des Directives SSF

L'approche stratégique globale de mise en œuvre des Directives SSF repose sur un esprit et un environnement inclusif et la recherche de consensus qui caractérise leur processus de développement. Leur mise en œuvre sera donc basée sur la participation et les partenariats, elle sera ancrée au niveau national et local dans un cadre de collaboration régionale et internationale, de sensibilisation, de soutien politique et de développement des capacités. Cette approche stratégique vise à intégrer les principes des Directives SSF dans les politiques, les stratégies et les actions menées au niveau international, régional, national et local. Cela nécessite le soutien et la collaboration des divers groupes d'acteurs, y compris des gouvernements, des organisations de la société civile, des partenaires au développement, des ONG, des universités, des organisations régionales et du secteur privé.

Le Programme cadre du SSF de la FAO – structuré autour de trois composantes thématiques principales et soutenu par une composante de gestion, de collaboration et de suivi du programme – appuiera la mise en œuvre des directives du SSF (voir la page suivante).

Sensibilisation: produits de connaissances et diffusion des savoirs

Accroître la sensibilisation est crucial. Les Directives SSF peuvent seulement être mises en œuvre si les parties ayant la possibilité de faire une différence savent qu'elles existent et connaissent la manière dont elles se rapportent à leur domaine d'intérêt et à leur responsabilité. Pour cela, du matériel de communication adapté est nécessaire, notamment des guides de mise en œuvre, des traductions en langues locales, et des activités de promotion et de sensibilisation.

Renforcement de l'interface entre science et politiques: mise en commun des connaissances et appui aux réformes

Cette composante met l'accent sur la nécessité d'une base de connaissances renforcée servant aux réformes politiques et à une plus grande intégration de la gestion durable des ressources et au développement social et économique dans le contexte de droits de la personne. Les bonnes pratiques doivent être identifiées et diffusées. Une amélioration de la collaboration et l'échange d'expériences en matière de recherche seront nécessaires. Des études de cas, un support et une assistance technique pour examiner et réviser les cadres politiques et juridiques favorables à la mise en œuvre des Directives SSF peuvent également être nécessaires.

Autonomisation des parties intéressées: renforcement des capacités et des institutions

Les structures organisationnelles qui assurent une participation effective et une représentation équitable dans les processus locaux, nationaux et régionaux représentent des éléments clés d'amélioration de la gouvernance et de durabilité de la pêche artisanale. Le développement des capacités devrait donc être le pilier de la mise en œuvre des Directives SSF qui est nécessaire à différents niveaux, pour différentes parties prenantes, les capacités à acquérir étant multiples (compétences techniques, d'organisation, de développement d'entreprise, etc.).

Appui à la mise en œuvre: collaboration et suivi

Cette composante est une partie majeure du Programme-cadre de la FAO pour la pêche artisanale qui soutient la gestion du programme, facilite la collaboration et l'échange d'expériences avec les partenaires, et cherche à suivre les progrès de mise en œuvre des Directives SSF pour assurer la mise en place d'un système de suivi transparent et efficace qui renforce les partenariats et la collaboration pour une mise en œuvre globale plus efficace.

Pour en savoir plus

Les partenariats sont essentiels pour l'amélioration de la gouvernance de la pêche artisanale et pour mettre en œuvre les Directives SSF. Le Secrétariat des Directives SSF de la FAO s'engage à poursuivre la promotion de la collaboration et l'engagement de toutes les parties prenantes à tous les niveaux.

Visitez notre site Web

<http://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/fr/>

Télécharger les directives de la SSF

<http://www.fao.org/publications/card/en/c/l4356F>

© FAO, 2016

Contactez-nous

Département des pêches et de l'aquaculture

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO)

E-mail: SSF-Guidelines@fao.org

Twitter: [@FAOfish](https://twitter.com/FAOfish)
[#SSFGuidelines](https://twitter.com/FAOfish)
[#SmallScaleFisheries](https://twitter.com/FAOfish)

Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale

dans le contexte de la sécurité
alimentaire et de l'éradication de la
pauvreté

Présentation



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition
selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO